



AUVERGNE
RHÔNE ALPES



SAVOIE

AVANT PROGRAMME DE LA COUPE AUVERGNE RHONE ALPES

AIGUEBELETTE LE DIMANCHE 17 MARS 2019

- Lieu** Base départementale d'aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 NOVALAISE
Arrivée par l'autoroute A 43, sortie Lac d'Aiguebelette
- LE LAC D'AIGUEBELETTE EST UN LAC « réserve naturelle régionale ».
Nous demandons à tous les dirigeants et rameurs de respecter l'environnement, ainsi que la réglementation à la circulation des bateaux sur le lac (consulter les plans du bassin à la base d'aviron.)
- Règlement/Code** Les épreuves sont disputées sous le règlement de la FFA.
- Arbitres** Seront désignés par la Présidente de la commission régionale des arbitres.
- Embarcations** Toutes les épreuves se dérouleront sur des embarcations de construction libre (sauf cas précisés).
- Parcours** Le parcours se déroulera en ligne de 6 partants. Départ non tenus.
Finale directe jusqu'à 7 partants. Classement au temps dans les courses de plus de 7 partants.
Chez les J13-14 en 1x, obligation de disposer de l'aviron d'or.
- Numéros** Les numéros ne sont pas fournis par l'organisateur.
Le premier départ sera donné à 9h. (Modification éventuelle en fonction du nombre d'engagés.)
- Assurances** Les clubs participants devront être assurés.
- Engagements** Les engagements seront réalisés uniquement sur le site internet de la FFA.
<http://ffsa-goal.multimediabs.com> Les épreuves de moins de deux partants seront annulées.
- Ouverture des inscriptions : *Lundi 18 février 08h00*
- Clôture des inscriptions : *Jeudi 7 mars 23h00*
- Consultation : *Mardi 12 mars 2019 (sur le site de la ligue dans la rubrique calendrier)*
- Droit d'engagement** 2€ par siège à régler au moment de la réunion des délégués. (Chèques à établir à l'ordre du Comité de Savoie Aviron)
- Réunion des délégués** La réunion des délégués aura lieu à 07h45 à la salle DARD de la base d'aviron.
- Remplaçants : Le remplacement d'une partie des rameurs engagés doivent être déclarés selon l'article 31 du code des régates sur l'imprimé officiel. (complètement rempli y compris le n° de licence.)

Les rameurs devront pouvoir justifier de leur identité et de leur identité et de leur certificat médical. La responsabilité restera au président concerné.

Information : En cas de conditions de courses défavorables l'organisation s'appuiera sur le document édité par la FFA :

https://ffaviron.fr/medias/downloads/ffaviron-gestion-problemes-conditions-courses-defavorables_1934706941.pdf

Le président de la ligue Auvergne Rhône

Alpes

Stéphane GUERINOT

Présidente des arbitres

Marine LERICOLAIS

Comité départemental d'aviron de Savoie

Vincent RUGGIERO



AVANT PROGRAMME DE LA COUPE AUVERGNE RHÔNE ALPES – DIMANCHE 17 MARS 2019

Base départementale d'aviron du Lac d'Aiguebelette - Savoie

DIMANCHE MATIN					
N° Course	Catégorie	Bateaux	NB Engagés	Hor. Indicatif	Distance
1	HS	1X		09h00	2000
2	FS	2X			2000
3	HS	4X			2000
4 - 5	FS-FJ18	4-			2000
6	HS	4-			2000
7	JF18	1X			2000
8	HJ18	2-			2000
9	HJ18	4X			2000
10 - 11 - 12	FS-FJ18-FJ16	8+		10h00	1500
13	FJ16	4X			1500
14	HJ16	4-			1500
15	HJ16	4X			1500
16	FJ14	2X			1000
17	HJ14	4X+			1000
18	HJ14	1X *			1000
19	FJ14	8X+		12h00	1000
20	VH	4X			1000
21	VF	2X			1000

DIMANCHE APRES MIDI					
N° Course	Catégorie	Bateaux	NB Engagés	Hor. Indicatif	Distance
22-23	HS-HJ18	8+		14h00	2000
24	FS	1X			2000
25	HS	2X			2000
26-27	FS-FJ18	4X			2000
28	HS	2-			2000
29-30	FS-FJ18	2-			2000
31	HJ18	1X			2000
32	FJ18	2X			2000
33	HJ18	4-			2000
34	FJ16	2X		15h30	1500
35	JF16	4+			1500
36	HJ16	2X			1500
37	HJ16	8+			1500
38	FJ14	1X *			1000
39	FJ14	4X+			1000
40	HJ14	2X			1000
41	HJ14	8X+		17h00	1000
42	VH/F Mixte	4X			1000
43	VH/F Mixte	8+			1000

1X * BREVET D'AVIRON D'OR OBLIGATOIRE

ENGAGEMENTS LIMITÉS À 3 BATEAUX PAR COURSE ET PAR CLUB

